

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2006)

Heft: 197-198

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

EN BREF



ARGOVIE

- Les autorités du district de Baden (AG) ont ouvert une enquête concernant un soupçon de fraude lors des élections communales du 25 septembre à Obersiggenthal. Les citoyens devront revoter pour élire le Conseil communal, le maire et le vice-maire.
- La police argovienne a déposé une plainte pénale pour soupçon de violation de la norme antiraciste après la distribution dans des cours d'école de 150 CD au contenu d'extrême droite. Elle agit ainsi sur recommandation de la police fédérale.
- Des tests sur un prototype de silo ont tourné au drame à Lengnau, causant la mort de deux hommes. Le silo a éclaté lors d'un essai de remplissage avec de l'eau.



BÂLE-CAMPAGNE

- Le curé de Röschenz, Franz Sabo doit continuer de prêcher. C'est le sentiment des paroissiens de la petite ville qui soutiennent leur curé. Franz Sabo avait critiqué en chaire l'évêque de Bâle Kurt Koch et l'Église catholique. L'évêque l'avait interdit de parole, avant de lui retirer toutes ses charges pastorales. Même si l'évêché doit couper les vivres à la paroisse, les ouailles du

père Sabo entendent rester fidèles à leur curé.



BÂLE-VILLE

- Bâle-Ville a une nouvelle Constitution. Les citoyens ont en effet accepté à une très large majorité leur nouvelle charte fondamentale. Elle entrera en vigueur le 13 juillet prochain. La nouvelle Constitution a été acceptée par 28 484 voix contre 8 742. La participation a atteint 34,5 %. La principale nouveauté de la charte est l'introduction d'un mandat présidentiel de quatre ans au gouvernement.



GRISONS

- Un cueilleur de champignons âgé de 72 ans a été retrouvé mort près de Roveredo. Il était porté disparu depuis deux semaines.



SOLEURE

- Soleure a répondu à la procédure de consultation lancée par la France au sujet du nouveau système d'atterrissement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Le canton demande notamment à la France d'approfondir l'examen des nuisances sonores dans le nord-ouest de la Suisse.
- Les citoyens ont refusé nettement le droit de vote facultatif des étrangers dans les communes. Les votants

ont accordé de l'alcool aux enfants mineurs. Ils avaient à se prononcer sur trois modifications constitutionnelles. Les votants ont également refusé d'abaisser à 16 ans le droit de vote et d'éligibilité.



GLARIS

- Un *numerus clausus* au niveau prégymnasial n'est pas anticonstitutionnel, et il est légal. C'est la réponse du Tribunal administratif glaronnais à deux élèves qui se sont vu refuser l'accès au progymnase, bien qu'ils aient réussi l'examen d'entrée. Les élèves n'ont d'autre choix que continuer leur scolarité au niveau secondaire.

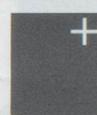


SAINT-GALL

- Des jeunes hooligans qui avaient commis des dégradations en marge d'un match de Super League entre Neuchâtel Xamax et Saint-Gall à La Chaux-de-Fonds, sont désormais frappés d'une interdiction de stade pour une durée indéterminée. Le FC Saint-Gall, d'entente avec la police, les autres clubs et la Swiss Football League, a en effet décidé de bannir des stades 24 personnes dont plusieurs mineurs, en réaction aux événements dans lesquels une soixantaine de « supporters » alémaniques avaient été impliqués. Cette mesure est valable pour toutes les enceintes de Suisse.
- L'imam de la mosquée de Buchs (SG) a été expulsé de Suisse. Il ne disposait ni d'une autorisation de séjour

tions vont coûter des dizaines de milliers de francs à la ni d'un permis de travail. La justice de la Principauté du Liechtenstein le soupçonne d'activités terroristes. D'après la police, l'imam ne s'est pas rendu coupable d'activités illégales en Suisse. Le Ministère public de la Confédération n'a pas ouvert d'enquête.

- Un automobiliste de 26 ans a trouvé la mort suite à une manœuvre de dépassement téméraire près de Diepoldsau. Le conducteur a perdu la maîtrise de son véhicule en revenant sur la droite. Il a alors percuté une voiture venant correctement en face. Le conducteur de la voiture percutée, âgé de 23 ans, ainsi que ses deux passagères de 19 ans, ont été légèrement blessés.



SCHWYZ

- Les écoliers schwyzois se font régulièrement attaquer par les poux depuis quelque temps. Les autorités scolaires ont demandé aux parents de bien traiter les enfants touchés. L'éradication de ces parasites nécessite un bon mois et beaucoup de patience. On ne peut pas déduire de la présence de poux sur la tête d'un enfant qu'il vit dans de mauvaises conditions d'hygiène.



JURA

- Candidat malheureux au Conseil des États en automne 2003, le Jurassien Alain Bregnard devra payer de sa poche les bulletins de vote officiels. Il n'avait récolté que 1 047 suffrages, soit

Dans les cantons

► 2,3 % des voix. Trop peu, juge le Tribunal fédéral, pour prétendre à un soutien de l'Etat. Car selon le quotient électoral, il aurait dû récolter quatorze fois plus de voix.

Le premier Concours des produits du terroir, organisé à Courtemelon, a accueilli près de 10 000 visiteurs qui ont pu déguster près de 900 spécialités suisses. Le jury a attribué 365 médailles, dont 112 d'or. Parmi les lauréats figurent la crème double de L'Auberson, le fromage à rebibes de l'Etivaz ou le cidre de Vinzel. La tomme Fleurette de Rougemont a été particulièrement distinguée.



Fribourg

• Le Gouvernement fribourgeois veut faire toute la lumière sur les accusations de pressions et de mobbing d'une inspectrice de la brigade des mineurs ayant alerté la presse régionale par le biais d'un député. Un expert extérieur au canton sera chargé d'établir les faits.



Berne

• L'Exécutif communal sera dorénavant seul compétent dans le canton de Berne pour accorder la naturalisation. Le peuple a approuvé par 60 % des voix une modification de la loi en ce sens, infligeant un revers à l'UDC. La participation a atteint 42,25 %. Les citoyens ont donc accepté par 177 473 voix contre 116 090 de retirer au législatif ou à l'assem-

blée communale cette compétence.

- Un nouveau-né a été trouvé dans un centre commercial de Steffisburg. La fillette, âgée de quelques jours, est en bonne santé, selon la police. Elle a été découverte par une cliente au fond d'un chariot dans un ascenseur. La police l'a transportée à l'hôpital de Thoune et invite la mère à se faire connaître.
- La ville de Berne a adopté un nouveau règlement en matière de manifestations. Désormais, la police ne pourra plus isoler des manifestants présumés violents. L'interdiction de manifester sur la Place Fédérale durant les sessions a été maintenue de justesse, grâce à une voix de différence.
- Un retraité bernois âgé de 70 ans a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour trafic de drogue. Il s'était livré à ce commerce pour financer la consommation personnelle d'une toxicomane. En contrepartie, elle lui faisait son ménage et ses repas.



NEUCHÂTEL

- La Banque cantonale neuchâteloise (BCN) prend à sa charge le programme de dépistage du cancer du sein auquel le gouvernement a renoncé par souci d'économie. Elle a mis à disposition 1,4 million de francs nécessaires à sa réalisation. Cette somme doit servir au financement sur une période de cinq ans d'un programme systématique du dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 70 ans.
- Le Conseil d'Etat neuchâtelois a présenté un projet

de budget 2006 marqué au sceau de l'austérité, malgré un déficit de 44,5 millions de francs. Une amélioration de 140 millions a été réalisée par rapport aux prévisions initiales. Les fonctionnaires s'acquitteront notamment d'une contribution de solidarité de 2,5 % et devront renoncer au 1 % prévu de revalorisation des traitements, reporté à 2007.



TESSIN

- Un groupe d'écologistes de l'association « SOS Mendrisiotto » a déversé deux tonnes et demie de sable sur le raccordement autoroutier à l'entrée de Mendrisio (TI). Les manifestants entendaient protester contre l'augmentation de la circulation dans la région.
- Un retraité bernois âgé de 70 ans a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour trafic de drogue. Il s'était livré à ce commerce pour financer la consommation personnelle d'une toxicomane. En contrepartie, elle lui faisait son ménage et ses repas.
- Le meurtrier du millionnaire Egon Zylla reste libre. Condamné en 1973 au Tessin à 18 ans de prison et en fuite depuis son évasion en 1981 du pénitencier de Regensdorf (ZH), Wolfgang Manser ne sera pas extradé par le Mexique. Cette demande avait été déposée après que la présence au Mexique de Manser eut été rendue publique en juillet 2004. Aux yeux de la justice mexicaine, les faits reprochés à Wolfgang Manser sont prescrits. En 1971, il avait étranglé Egon Zylla avec un bas. Un couple d'Allemands avait été reconnu coupable d'avoir mandaté le crime et avait été condamné à la prison à perpétuité.
- L'Association transports et environnement (ATE) veut réintroduire le tram à Lugano. Traversant la ville du nord au sud, ce service

réduirait les éternels problèmes de circulation, selon l'ATE. D'une longueur de 7,5 kilomètres, la ligne devrait relier la périphérie de Grancia (sud) à celle de Cornaredo (nord).



GENÈVE

- Une bagarre a mal tourné à Genève. Un homme de 31 ans a reçu plusieurs coups de couteau donnés par un Somalien de 27 ans, a indiqué la police. L'agresseur a déclaré avoir été l'objet d'insultes de la part de sa victime, laquelle aurait été incommodée par le bruit.



VALAIS

- Le mode d'élection du Gouvernement valaisan restera inchangé pour les prochaines années. Sans surprise, le peuple a rejeté l'initiative populaire demandant l'élection, dès 2009, du Conseil d'Etat au système proportionnel. Lancée par le Parti socialiste, soutenue par tous les partis minoritaires mais combattue par le PDC, l'initiative, qui avait recueilli 6 500 signatures, a été rejetée par 54,1 % des votants. La participation au scrutin s'est élevée à 55,8 %.
- Les travaux de transformation de la gare du Bouveret (VS) ont commencé, dans le cadre de la modernisation de la ligne du Tonkin, cette ligne régionale des CFF qui relie Saint-Maurice à Saint-Gingolph. D'ici fin 2007, la ligne du Tonkin sera entièrement modernisée, ce qui permettra d'augmenter la

capacité de la ligne, d'améliorer la stabilité de l'horaire et de réduire les coûts de fonctionnement. Le coût total de l'opération se monte à plus de 20 millions de francs. La ligne du Tonkin doit son nom aux conditions de travail prévalant lors de la construction de la ligne au XIX^e siècle. La plaine du Rhône était alors marécageuse et rappelait les circonstances régnant lors de la construction de la ligne de chemin de fer tracée par les Français dans la région du Tonkin, au Vietnam.

• Une pétition demandant une tolérance zéro pour les néo-nazis circule en Valais. Elle témoigne du sentiment d'insécurité de la population haut-valaisanne, suite à un concert qui a réuni quelque 400 néo-nazis le 17 septembre à Gamsen. Ces néo-nazis ont pu se réunir sans être importunés par la police, mentionne le texte

de la pétition. En deux semaines, cette pétition a recueilli plus de 2 000 signatures.

- La construction du tunnel de Riedberg sur l'autoroute A9 dans le Haut-Valais est bloquée pour une durée indéterminée en raison d'un glissement de terrain. Une modification du tracé autoroutier n'est toutefois pas envisagée à ce jour.



ZURICH

- Environ 75 % des « shops » des stations-service de Zurich vendent de l'alcool aux moins de 16 ans. C'est le résultat de tests organisés par le Bureau de prévention contre l'alcool et autres dépendances de la ville dans 26 de ces petits commerces. Dix-neuf « shops » testés

ont vendu de l'alcool aux adolescents envoyés par le Bureau de prévention. Seuls sept commerces ont demandé l'âge des clients ou réclamé des papiers d'identité, pour refuser ensuite de leur vendre vin ou liqueurs.

- Un Russe de 20 ans et sa mère vont recevoir une facture salée à cause d'un serpent de 25 centimètres. Le jeune homme voulait sans doute exporter illégalement cet animal en prenant le vol Zurich-Moscou. Malheureusement, le serpent s'est échappé de la poche de son pantalon, effrayant d'autres passagers et conduisant à l'évacuation de l'appareil peu avant le décollage. Selon le porte-parole de Swiss, les 76 passagers ont dû décharger leurs bagages et prendre un autre avion. L'appareil concerné a été rempli de gaz carbonique afin d'éliminer l'animal. Toutes ces opéra-

tions vont coûter des dizaines de milliers de francs à la charge de ces amateurs de reptiles.



VAUD

- Les propriétaires de chiens continueront de payer un impôt cantonal. Par 115 voix contre 28 et 7 abstentions, le Grand Conseil a balayé la motion du libéral Jean-Marie Surer qui proposait sa suppression. Des raisons financières expliquent en grande partie ce vote : l'abrogation de l'impôt sur les chiens aurait entraîné un manque à gagner annuel de 3 millions de francs pour le canton...



Château-d'Oex et ses ballons

Pour la 28e fois, la jolie station de Château-d'Oex, au cœur des Alpes vaudoises, organise sa semaine de ballons à air chaud du 21 au 29 janvier.

Ce rassemblement d'une centaine de montgolfières classiques ou de formes spéciales pour le moins

étonnantes offre un merveilleux ballet aérien hautement coloré.

Le programme très riche comprend de nombreuses compétitions ou démonstrations telles que : chasses au renard ou au lièvre, vols aller et retour, retours au bercail, sauts en parachute, largages de deltas à partir de ballons à air chaud, démonstrations de dirigeables, vols de for-

mes spéciales, vols acrobatique en parapente, vols de modèles réduits.

Les enfants seront les rois le mercredi 25 avec un espace jeunesse, des animations, un clown, un grand lâcher de ballons et des vols en ballon captif.

Le vendredi 27 un prodigieux spectacle son et lumière : illumination des ballons, chorégraphie musi-

cale, spectacle de nuit des parapentistes et des parachutistes suivis de la fête au village.

Et pendant toute la semaine, il y aura des vols passagers, une expérience absolument inoubliable.

MICHEL GOUMAZ



Pour tout savoir et pour le logement :

**Office du tourisme
de Château-d'Oex**

CH-1660 Château-d'Oex.

0041 26 924 25 25

Fax 0041 26 924 25 26

Internet :

www.chateau-doex.ch

E-mail :

info@chateau-doex.ch